



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0399**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 DEC. 2024

et publié le

04 DEC. 2024

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière de soutien aux manifestations culturelles, éducatives, sportives dans le cadre de la charte communautaire,
 Vu la charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022,
 Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir, selon certains critères, les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire et les sportifs de haut niveau.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes, de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers et précise que les associations dont les manifestations ne se sont pas encore déroulées et seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition subvention 2024
Alliance Grésivaudan judo	Subvention de fonctionnement à un club de judo, basé principalement à Bernin et à Le Touvet.	6 000 €
ASPTT Grenoble Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club omnisports, basé à Montbonnot-Saint-Martin.	10 000 €
Association Sportive Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football, basé principalement à Le Cheylas.	5 000 €
Club Athlétique Pontcharra - La Rochette - Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme, basé à Pontcharra.	8 530 €
Club Nautique du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de natation, basé à Crolles et à Pontcharra.	3 700 €
CO 7Laux	Subvention de fonctionnement à un club de ski, basé sur la station des 7 Laux.	6 380 €
Cercle Sportif Grésivaudan Belledonne	Subvention de fonctionnement à un club de rugby, basé à Villard-Bonnot.	5 860 €
Entente Sportive du Manival	Subvention de fonctionnement à un club de football, basé à Saint-Ismier.	9 180 €
Football Club Crolles-Bernin Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football, basé à Crolles et Bernin.	10 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Froges Olympique Club, Ski en Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski, basé à Froges.	1 840 €
Grésivaudan Basket Club	Subvention de fonctionnement à un club de basket-ball, basé à Crolles et à Froges.	7 300 €
Grésifreeride	Subvention de fonctionnement à un club de VTT, basé à Saint-Vincent-de-Mercuze.	1 980 €
Grésivaudan Belledonne Tennis de Table	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table, basé à Crolles, à Le Versoud et à Froges.	5 000 €
Gym et rythme Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de gymnastique, basé à Crolles.	5 000 €
Handball Club Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de handball, basé à Crolles.	10 000 €
Rugby Club du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby, basé à Biviers et à Montbonnot-Saint-Martin.	6 300 €
Rugby Club Le Touvet Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby, basé à Le Touvet et à Pontcharra.	4 700 €
Les Tire clous du Grand Manti	Subvention de fonctionnement à un club d'escalade, basé à Saint-Vincent-de-Mercuze.	1 600 €
Tennis de Table du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table, basé principalement à Le Touvet.	1 300 €
Union Cycliste de Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de cyclisme, basé à Pontcharra.	2 060 €
Dauphiné Ski Alpinisme	Subvention pour l'organisation de la « Belle étoile », course de ski alpinisme, les 1 ^{er} et 02 février 2025 à la station des 7 Laux.	4 000 €
Chaparun	Subvention pour l'organisation d'une course de trail le 13 octobre 2024 à Chapareillan.	350 €
ASPTT Grenoble Grésivaudan	Subvention pour l'organisation d'une course enfants le 27 novembre 2024 à Montbonnot-Saint-Martin.	500 €
Anouck TRONCHET	Soutien à une sportive de haut niveau, pratiquant le snowboard freeride, licenciée au CO7 Laux.	500 €
Elke ADRIAENSEN	Soutien à une sportive de haut niveau, pratiquant le ski alpin et l'aviron en sport adapté.	500 €
Lilou MAZET	Soutien à une sportive de haut niveau, pratiquant le ski alpin, licenciée au comité du Dauphiné.	500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ange RICHIERO	Soutien à un sportif de haut niveau, pratiquant le paracyclisme route-piste et VTT en sport adapté.	500 €
Total		118 580 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE

